

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 981

présenté par

Mme Granjus, Mme Lenne, M. Testé, Mme Vanceunebrock, Mme Le Peih, M. Person, M. Barbier,  
M. Cormier-Bouligeon, M. Rebeyrotte, M. Perrot, Mme Bureau-Bonnard et M. Cazenove

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 6, après le mot :

« restituer »

insérer les mots :

« , dans un délai pouvant aller jusqu'à six mois à compter de la décision de retrait, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objectif de fixer le cadre temporel de la restitution des subventions versées à des associations ne respectant pas le contrat d'engagement républicain.